

comme tout ce qu'il vendait était et avait toujours été du fief du seigneur de Saint-Trivier, il se les réserva ainsi qu'une maison que ledit sieur de Bullieu avait dans le château de Saint-Trivier, avec les droits qu'il avait contre le seigneur de Vonchie. Il lui accorda même de retirer tous les cens et servis que les seigneurs de Bullieu avaient vendus avec faculté de réachat, avec l'empire pur et mixte, la justice haute, moyenne et basse, et il manda à tous ses hommes d'obéir à Pierre de Bagié comme ils obéissaient à M. de Bullieu.

M. de Saint-Trivier accorda encore à Pierre de Bagié la moitié du tombeau que M. de Bullieu avait dans l'église de Saint-Trivier et promit de lui rendre tous les titres qu'il avait concernant les biens qu'il vendait. Le prix de cette vente fut de 500 francs d'or de poids commun. Jeanne de Beaujeu, dame de Saint-Trivier, ratifia cette vente et se départit de tous les droits qu'elle y pouvait avoir. Les témoins de cette vente furent Jacquemet de Marlieux, Guionet Pastorel, Pierre Girod et Guiot de la Mottadet, damoiseaux.

Vers 1378, Pierre de Bagié, bourgeois de Châtillon, s'appuya des officiers de Bresse pour en obtenir la permission de bâtir la grosse tour de Béreins et prétendit que Béreins était du ressort de Bresse, comme il en était lui-même; cependant les souverains de Dombes y exercèrent leur droit de souveraineté jusqu'en 1612.

On fit mettre, en 1401, les pannonneaux du sire de Beaujeu sur le château de Béreins et on en fit ôter par quatre fois ceux du comte de Savoie.

Amé de Bagié, seigneur de Béreins, Mons, Le Bioley et Arbignieux, fils de Pierre de Bagié, testa le 24 octobre 1433 et eut pour successeur dans ses seigneuries son fils Fleury de Bagié, marié à Antoinette de Carrion, filles d'Antoine de Carrion, seigneur de Lordres.

Henry de Bagié aimait à traverser les droits du seigneur